

## COMMUNE DE SEPMERIES

### Procès-verbal de la réunion de

### Conseil Municipal du Vendredi 28 Mai 2021 à 20h

Conseil Municipal convoqué le 21 mai 2021

#### Présents :

Mmes & Mrs : Thierry SOSZYNSKI, Christian BASSEZ, Alain DUPUIS, Néjia LECAT, Jean-Michel PASBECQ, Romain GEORGES, Daniel POTTIEZ, Anthony DOUVRY, Agathe OLIVIER, Anne-Laure GAILLET.

Absents ayant donné procuration : Mr Corentin BONNET donne procuration à Mr Christian BASSEZ  
Mme Alice PETIAUX donne procuration à Mme Anne-Laure GAILLET

Excusé(e)s : Sophie DUVAL,

Absent(e)s : Mme Caroline DANEULIN, Mr Christophe DIENNE

En présence de la secrétaire : Mme Karine MANGOT

#### Rappel de l'Ordre du jour

- Approbation des procès-verbaux du 26 Mars 2021
- Désignation du secrétaire de séance

#### - Délibérations Communales

- Décision modificative budgétaire n°1
- Délibération du conseil municipal sur le parc éolien Bermerain/Sepmeries,
- Délibération autorisant M. le Maire à signer un accord de confidentialité avec la Société VALECO,
- Délibération autorisant M. le Maire à signer l'avenant afin d'intégrer notre commune au protocole d'accord entre la Société VALECO et la CCPS,
- Délibération autorisant le Maire à procéder à l'acquisition de parts de « la Société » revendues par la CCPS,
- Délibération autorisant M. le Maire à signer la promesse de constitution de servitudes avec la société VALECO aux fins de construction, d'exploitation et maintenance dudit Parc éolien.

- Erosion des sols : Autoriser M. le Maire à signer l'avenant à la convention d'étude supplémentaire sur l'érosion des sols menée par la CCPM
- Valorisation agricole de boues de décarbonatation
- Prise de compétence mobilité par la CCPM
- Recrutement d'un contrat PEC à compter du 1<sup>er</sup> septembre
- Recrutement d'un contrat saisonnier lié à un accroissement temporaire d'activité

- Points par les adjoints

- Information/Consultation

- Questions diverses

## 1- APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU 26 Mars 2021

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

## 2- DÉSIGNATION DU SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Monsieur Alain DUPUIS a été nommé secrétaire de séance.

Mme Agathe OLIVIER demande à prendre la parole afin de s'exprimer sur divers points.

## 3- Délibérations communales

### a. Décision Modificative Budgétaire n°1

Monsieur le Maire informe l'assemblée municipale qu'il y a lieu d'effectuer une modification budgétaire dans le cadre des frais d'études.

- Considérant la nécessité d'effectuer quelques ajustements budgétaires ;
  - Vu le projet de décision modificative présenté par M. LE MAIRE dont les grandes orientations se resument ainsi :
- |                |                   |          |              |
|----------------|-------------------|----------|--------------|
| - Compte 21318 | budgeté : 701850€ | - 31000€ | soit 670850€ |
| - Compte 2318  | budgeté : 0       | + 31000€ | soit 31000€  |
- Vu l'avis favorable du conseil MUNICIPAL en date du 28/05/2021 ;

après en avoir délibéré,

APPROUVE ainsi qu'il suit la décision modificative N°1 portant sur divers virements de crédits comme décrits ci-après

Imputations	Budget Précédent	Modification	Nouveau Budget
21318. D- RE	701 850.00	-31 000.00	670 850.00
2318. D-OsF	0.00	31 000.00	31 000.00

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

### b. Projet du parc éolien Bermerain/Sepmeries

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre du projet de parc éolien Bermerain/Sepmeries, il convient de donner son avis sur le projet.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur le projet du parc éolien Bermerain/Sepmeries. Le Conseil Municipal approuve le projet.

Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 1

**c. Autorisation de signer un accord de confidentialité avec la société VALECO**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Sepmeries et de Bermerain (59), il convient de signer un accord de confidentialité avec la société VALECO.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer l'accord de confidentialité avec la société VALECO.

Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 1

**d. Autorisation de signer l'avenant afin d'intégrer notre commune au protocole entre la société Valeco et la CCPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Sepmeries et de Bermerain (59), il convient de signer l'avenant afin d'intégrer notre commune au protocole entre la société VALECO et la CCPS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant afin d'intégrer notre commune au protocole entre la société VALECO et la CCPS.

Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 1

**e. Autorisation de procéder à l'acquisition de parts de « la société » revendues par la CCPS**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'installation d'un parc éolien sur le territoire de la commune de Sepmeries et de Bermerain (59), il convient de de procéder à l'acquisition de parts de « la société » revendues par la CCPS.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à procéder à l'acquisition de parts de « la société » revendues par la CCPS

Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 1

**f. Délibération concernant la promesse de constitution de servitudes à conclures avec la société « Valeco »**

L'affaire soumise à la présente délibération concernant une installation mentionnée à l'article L. 511-1 du code de l'environnement, une note explicative de synthèse a été adressée à tous les membres du conseil municipal conformément aux exigences de l'article L2121-12 du code général des collectivités territoriales.

Monsieur Le Maire présente les avancées du projet de Parc éolien porté par la Société « VALECO » qui serait implanté sur la commune de Sepmeries.

Considérant que la commune de Sepmeries est propriétaire des voiries désignées comme suit: VOIE COMMUNALE N°5 DITE DE LA JUSTICE et VOIE COMMUNALE N°6 DITE DE BERMERAIN

Considérant que ces biens sont nécessaires à la réalisation du projet éolien suivant :

- Projet éolien porté par la Société « VALECO » situé sur la Commune de Sepmeries Monsieur le Maire invite ensuite l'assemblée à se prononcer.

Pour : 11      Abstention : 0      Contre : 1

**g. Autorisation de signer l'avenant à la convention d'étude supplémentaire sur l'érosion des sols menée par la CCPM**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que dans le cadre de l'étude hydraulique-érosion en cours sur le territoire de la commune, il convient de signer l'avenant à la convention d'étude supplémentaire sur l'érosion des sols menée par la CCPM

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil d'autoriser Monsieur le maire à signer l'avenant à la convention d'étude supplémentaire sur l'érosion des sols menée par la CCPM. :

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

**h. Validation du projet de valorisation agricole de boues de décarbonatation**

Monsieur le Maire informe que la société EDF BOUCHAIN, autorisée par arrêté préfectoral du 17 mai 2013 modifié à exploiter une centrale type Cycle Combiné Gaz, souhaite mettre en place une filière mixte en valorisant 1000 tonnes de boues de décarbonatation en valorisation agricole.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur le projet de valorisation agricole de boues de décarbonatation.

Pour : 0      Abstention : 0      Contre : 12

**i. Délibération approuvant la prise de compétence mobilité par le pays de Mormal**

Monsieur le Maire informe qu'il y a lieu de se prononcer sur la prise de compétence mobilité par le pays de Mormal.

Ayant entendu l'exposé de Monsieur le Maire, il est donc proposé au Conseil de se prononcer sur la prise de compétence mobilité par le pays de Mormal.

EN CONSEQUENCE, IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL DE DÉCIDER :

- D'approuver le transfert de la compétence organisation de la mobilité à la communauté de communes
- De ne pas demander à se substituer à la région dans l'exécution des services réguliers de transport public, des services à la demande de transport public et des services de transport scolaire que la région assure actuellement dans le ressort de son périmètre ; la communauté de communes conserve cependant la capacité de se faire transférer ces services à l'avenir conformément aux dispositions de l'article L. 3111-5 du Code des transports

Pour : 8      Abstention : 4      Contre : 0

**j. Recrutement d'un contrat Parcours Emplois Compétences (PEC)**

Monsieur le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2021 d'un contrat PEC pour des fonctions d'agent d'entretien et de transport scolaire à temps partiel à raison de 20 heures par semaine pour une durée d'un an.

L'Etat prendra en charge 65 % ou plus de la rémunération correspondant au S.M.I.C. et exonérera les charges patronales de sécurité sociale. La somme restant à la charge de la commune sera donc minime.

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

**k. Recrutement d'un contrat saisonnier lié à un accroissement temporaire d'activité**

Le Maire propose à l'assemblée :

Le recrutement, à compter du 6 juin 2021, d'un agent contractuel dans le grade d'Adjoint Technique relevant de la catégorie hiérarchique C pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire et saisonnier d'activité pour une période allant du 6 juin 2021 au 30 septembre 2021 inclus.

Cet agent assurera des fonctions d'agent polyvalent espace vert à temps non complet pour une durée hebdomadaire de service de 35h, soit 35/35ème).

La rémunération de l'agent sera calculée par référence à l'indice brut 350 majoré 327 du grade de recrutement.

Pour : 12      Abstention : 0      Contre : 0

**4-Point par les adjoints**

- M. Alain DUPUIS - Adjoint aux Travaux
- Mme Anne-Laure GAILLET - Adjoint aux écoles

**Information/consultation** :

**Informations diverses** :

**Questions diverses** :

Pas de questions diverses.

Monsieur le Maire a levé la séance à 23h40

La Secrétaire, 

